Image not found or type unknown

Quel document demander à la préfecture

Par **Bertille Ayigone Obiang**, le **30/09/2018** à **23:06**

Bonsoir mon père de 63 ans est rentré en France avec un visa de un mois qui a expiré je veux qu'il reste 3 mois comment faire Si je veux qu'il ne soit plus en situation irrégulière Cordialement

Par **youris**, le **30/09/2018** à **23:22**

bonjour,
il faut vous adresser à la préfecture mais vous savez qu'il existe des conditions pour qu'un étranger puisse obtenir un titre de séjour en france.
le principe étant que votre père ne soit pas à la charge de la france surtout en matière de couverture maladie.
il est possible que la préfecture demande à votre père de retourner dans son pays pour obtenir auprès un visa auprès d'un consulat de france.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés